



Certains d'entre nous sont en congés les autres attendent avec impatience.

Cependant les hausses vertigineuses du pétrole ces derniers mois plombent considérablement nos fins de mois.

**La hausse annuelle des prix qui atteint pratiquement les 4% en juin ont un impact considérable sur notre pouvoir d'achat.**

Décidément , le gouvernement a bien du mal à concrétiser la promesse de Nicolas Sarkozy d'être le président du pouvoir d'achat.

**A Tisséo c'est la même chose car l'accord salarial 2008, s'il maintient le pouvoir d'achat, n'amène pas une augmentation de salaire.**

La CGT, dans ses dernières publication, parle systématiquement des salaires et à maintes reprises a demandé la réouverture des NAO.

La position de la CGT a conduit le syndicat majoritaire à se poser la question des salaires et à convier une demande unitaire pour palier à la hausse des carburants.

La CGT souhaitait l'ouverture de nouvelles négociations pour demander une augmentation du point 100 mais restait eseuillée sur cette revendication.

Les autres syndicats préfèrent demander une prime mensuelle, ce qui est une bonne chose, mais une prime peut être contestée et supprimer au bon vouloir du patron.

**Alors que le point 100, base du calcul de nos salaires, lorsqu'il est augmenté ne peut plus être touché par le patron, et donc l'augmentation n'est jamais enlevée.**

Dans un souci d'unité la CGT a porté la revendication de la prime mensuelle carburant.

Les organisations syndicales ont été reçues le vendredi 11 juillet sur cette revendication.

Le moins que l'on puisse dire c'est que la direction semble bien loin des préoccupations salariales des traminots et ne compte pas attribuer cette prime à l'ensemble des salariés.

Bien au contraire puisqu'elle évoque la piste de « développer » les navettes ou desserte ou ramassages pour le personnel.

Compte tenu des horaires plus qu'atypiques des conducteurs...bon courage!

**Si les organisations avaient exigé une véritable augmentation de salaire, malgré la signature de l'accord, la direction ne tergiverserait pas avec des pistes palliatives..**

De prochaines rencontres devraient avoir lieu dans les prochains jours, mais il apparaît inévitable de déposer un préavis de grève pour la rentrée si nous voulons faire aboutir cette revendication.

## Sommaire

page 2 : Congés payés - Condition de travail des conducteurs

page 3 : Attention RADAR !

page 4 : DRC Vérificateur

page 5 : Commission Mutuelle

page 6: Habillement

Page 7: Infos express - escalade du prix des carburants

page 8 : Repas CGT

## CONGES PAYES 2008...

La CGT est intervenue pour que les nouveaux embauchés bénéficient d'une meilleure programmation de leur congés d'été.

En effet, la direction programme 3 semaines en « **poly-fractionnées** » ( une semaine par-ci, par-là) et paiement obligatoire des 15 jours restants!

Belle démonstration pour gérer les effectifs avec des milliers de chômeurs !

Malheureusement, tous ne pourront être rétablis dans leur droit puisque la CGT a été interpellée trop tardivement.

**Pendant, le constat est simple...dans le contexte syndical actuel avec un CE et un CHSCT totalement absent des débats économiques et revendicatifs, la direction « surfe » et les traminots trinquent !!!**



## Conditions de Travail des Conducteurs : DANGER !!!

Attention, les propositions de la direction vont dégrader les conditions de travail des conducteurs.

La direction compte:

- pourrir la vie des derniers embauchés en les affectant sur les AML et AMA
- Les scolaires seront effectués par les AM...Merci M. Bodin d'avoir supprimé les « spéciaux » pour aujourd'hui les affecter aux AM.
- pourrir la vie des titulaires lorsqu'ils seront « Dispo » en leur faisant accepter dans la même semaine des natures d'équipes différentes( ex : lundi FIAM, Mardi FIPM, Mer FIPM, Jeu COX, Ven FIAM) **mais que l'on se rassure la ligne 20/74 du Secrétaire du CHSCT est choisie comme ligne pilote...aurons nous enfin de bonnes conditions de travail ???**
- Le samedi et dimanche toutes les COX seront faites par les titulaires puisque les AM seront en week-ends.
- Retour du roulement VTD ( Volontaire travail dimanche) **qui deviendra comme son ancêtre un VTDDO** (Volontaire Travail Dimanche Désigné d'Office). En effet au départ c'est alléchant financièrement et motivant

pour avoir un roulement de repos, mais à long terme...plus de vie sociale et familiale...

Mais :

**Rien** sur l'augmentation du quota journalier des RF

**Rien** sur les week-ends de repos veille de départ en congés

**Rien** sur la diminution des équipes coupées 1 et 2 et amplitude ( accord avril 2003)

**Rien** pour diminuer les taquets horaires ( style équipe matin finissant à 14h00 et au-delà...accord avril 2003 )

**Rien** pour revoir les temps annexes et augmenter le temps des prises de services notamment sur le site de Langlade.

**Mais chantage ou provocation ?** M.Bodin avoue qu'il est possible de supprimer toutes les coupures le dimanche...à condition que la prime dimanche soit conditionnée à la réalisation à 100% de l'équipe, c.a.d pas de relève perso ou de grève le dimanche.

**La CGT n'accepte pas ce chantage, la CGT exige la suppression des équipes coupées le week-end.**

## Des Bus Tisséo au garage....

Un nouvel été qui commence avec beaucoup d'autobus indisponibles.



La direction du réseau bus n'a pas tiré les enseignements de 2007 où déjà le manque d'autobus avait obligé les usagers toulousains à se passer d'autobus climatisés.

Cet été 2008 commence encore avec beaucoup de bus au garage, la direction

opérationnelle de Tisséo persiste et signe dans sa gestion catastrophique du Service public....

Certains directeurs continuent d'invoquer les appels d'offres comme seuls responsables du manque de pièces détachées.

Tisséo régie urbaine n'est pas la seule entreprise à fonctionner de la sorte, alors, où sont les véritables raisons ?

Voilà deux années que les appels d'offres servent d'alibi..... !

## A qui profite l'escalade du prix des carburants ?

La flambée des prix du pétrole se répercute sur l'ensemble des produits et services.

### Le pouvoir d'achat des Traminots en est autant plus étranglé.

Tous les prétextes sont évoqués de « l'après pétrole » en passant par les pays émergents (surtout la Chine) dont la forte croissance économique de ces pays entraîne une hausse de la demande, provoquant un déséquilibre sur le marché, poussant les prix vers le haut.

L'invasion de l'Irak par les forces américaines et leurs alliés a eu un impact significatif sur l'offre du pétrole. A la suite de cette invasion la capacité mondiale de production et d'offre a été amputée de quelque 3 millions de barils/jour.

Deux autres précisions : Le secteur de l'exploration, de l'extraction et du raffinage manque d'investissement.

Ensuite, compte tenu des perspectives de long terme, certains pays producteurs, comme la Russie, ferment leurs ressources aux compagnies pétrolières.

Mais le facteur qui, dans la conjoncture actuelle semble avoir un impact significatif est bien la spéculation.

Depuis la crise financière aux États-unis ( crise dite de subprimes) les capitaux financiers cherchent de nouveaux supports, de nouveaux produits financiers.

Des banques, des fonds de pension, des fonds d'investissement jouent un rôle particulièrement actif dans les transactions spéculatives sur le pétrole.

De plus en plus d'experts et d'observateurs évoquent désormais le rôle de la spéculation dans cette flambée des prix sans parler des pays comme la France qui, en taxant les produits pétroliers, accentuent la ponction sur les consommateurs.

A qui profite cette flambée des prix?

**Certainement pas aux consommateurs.**

Mais, **aux financiers, aux spéculateurs, y compris les banques, les fonds d'investissement et les fonds de pensions, les dirigeants (la plupart du temps corrompus) des pays producteurs de pétrole, les compagnies pétrolières** dont les profits explosent, **les firmes multinationales** qui exploitent les salariés des pays émergents et **les États comme la France** qui taxent les produits pétroliers.

La CGT exige des réponses immédiates et à long terme :

- Une révision de la TIPP
- Harmonisation au niveau européen de la réduction de la TVA
- Imposer ceux qui profitent de la flambée des prix : non seulement les compagnies pétrolières mais aussi et surtout les financiers et les spéculateurs.
- Les augmentations des salaires, des retraites et des minima sociaux doivent tenir compte de la hausse réelle du coût de la vie, donc de l'augmentation du prix des carburants et du gaz.

Les gesticulations du gouvernement ne sont pas à la hauteur...

**De même, la direction de Tisséo ne semble pas vouloir créer la prime mensuelle carburant.**

**La CGT espère que tous les syndicats et les Traminots seront déterminés dès la rentrée de septembre pour faire aboutir cette revendication unitaire.**

# Inscrivez vous au repas annuel de la CGT...

La CGT organise son repas annuel le samedi 27 septembre 2008.

Les festivités se dérouleront à Saint-Orens dès 19h00 pour l'apéro.

## Pour les inscriptions:

1. remplir et remettre le bulletin ci-joint à un militant ou fax interne : 2996
2. Ou réserver au 05 62 11 29 78.

Il vous sera ensuite demandé un ticket restaurant pour toute inscription.

Les enfants...s'ils sont sages seront pris en charge !!!

**Rappel :** Les titulaires du permis de conduire ne sont plus des enfants !!!



Clôture des inscriptions : Vendredi 19 septembre.

Bulletin d'inscription à remettre à un militant CGT ou fax interne : 2996

Nom : .....

Prénom: .....

Téléphone: .....

Nombre d'adulte : .....

Nombre d'enfant : .....



## Je souhaite :

me syndiquer

prendre contact

## Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : ..... Prénom.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Date d'entrée..... Qualification.....

Bulletin à transmettre à un militant ou à Cgt-TU 9, rue Michel Labrousse 31081 Toulouse Cedex  
E-mail cgt.semvat@free.fr - tel 05 62 11 29 78 - fax 05 62 11 29 96



Pour mes revendications, pour mes droits,  
je me syndique

avec



Gagner

c'est possible



# Des conducteurs flashés !!!

Plusieurs conducteurs se sont faits flashés dans des zones limitées à **30 km/h** ... sur les itinéraires et sur le trajet HLP.



**La CGT conseille à tous les traminots de respecter et le Code de la Route et les PGE\*.**

Conductrices, conducteurs, votre outil de travail (votre permis de conduire) est en danger.

**Ni M. Bodin, ni les « ordinateurs » des méthodes ne vous prêterons les points et le pognon pour payer les amendes.**

**Oui** les temps parcours sont inadaptés et uniquement réalisables assis derrière un ordinateur.

**Oui** le Chsct existe...

**Oui** le Comité d'Entreprise existe...aussi.

**Oui** le syndicat majoritaire à la tête de ses instances laisse faire le patron et cautionne de fait.

**Oui** les conducteurs, **et notamment les jeunes embauchés**, subissent des pressions pour assurer les départs à l'heure.

**Oui** la direction se moque de nous!

**Oui** les conditions de travail s'aggravent !!!

La **CGT** conseille et rappelle à tous les conducteurs de :

1. Respecter les vitesses et maximum 45 km/h (art 5 des PGE)
2. Rendre la monnaie à l'arrêt (Art 5 des PGE)
3. Prendre le temps au terminus de récupérer pour se désaltérer notamment et repartir en toute sécurité
4. Signaler tout retard à la régulation.

**Et...que M. BODIN et ses sbires se « démerdent » si, en respectant les PGE, les temps parcours et le réseau sont par terre.**

Démonstrons par notre professionnalisme de conducteur receveur que les temps parcours et les accords d'entreprises (janvier 2000 et avril 2003) **sont caduques.**

Ce n'est qu'avec des actions que nous pourrions exiger l'amélioration de nos conditions de travail et **pas autrement.**

C'est ce syndicalisme que vous propose la CGT.

**Les « grèves confortables » ne sont que des solutions palliatives qui coûtent cher et depuis plus de 5 ans démontrent toutes leurs inefficacités.**

**Pour preuve : toujours des temps parcours inadaptés, temps de battement insuffisant, pas de R et RH veille de départ en congés, les voltigeurs exploités, etc...etc.**

\* **PGE**: Prescriptions générales d'Exploitation.

**NON** la **CGT** ne cautionne pas mais représentant 21% des suffrages exprimés lors des dernières élections professionnelles et donc minoritaire dans les instances ou souffle un vent « Sud/CGC » et la « DRH Attitude », il est bien difficile de combattre...

## « La DRH ATTITUDE »

**Malgré un démenti du DRH, la réalité est bien là et semble prouver que le DRH est « l'informateur privilégié » du syndicat « maison ».**

La veille de la réunion, le syndicat Sud annonçait dans sa publication n°259 qu'il avait obtenu et négocié le 210 pour les vérificateurs.

Après les vives protestations des syndicats **Cfdt, Cftc, Fo et Cgt**, le DRH éditait un « **Démenti** » pour faire bon genre...car la direction donne bel et bien le 210 pour les vérificateurs...au bout de 13 ans!

**Les dés sont pipés et les réunions négociées dans les couloirs ?!**

Ensuite, quelques tracts « révolutionnaires », des préavis permanents de « **grèves confort** » et le tour est joué.

**Lors de la réunion, la CGT a revendiqué un DRC identique à celui des conducteurs compte tenu des évolutions techniques, technologiques et du professionnalisme requis qui font de la vérification un métier à part entière.**

Cela semble d'autant plus logique que les vérificateurs sont destinés à rejoindre la conduite après 2 ou 3 ans passés à la « vérif ».

La direction est restée sur les propositions suivantes :

- ⇒ Reprise de 50% de l'ancienneté vérif lors du passage conducteur
- ⇒ Le 208 au bout de 10 ans
- ⇒ Le 210 au bout de 13 ans !!!

Sachant que les vérificateurs passent à la conduite au bout de 3 ans environ, donner le 210 c'est de la poudre aux yeux:

**2 points et au bout de 13 ans représentent 18,64€ bruts !**

La direction refuse tout effet rétroactif pour les vérificateurs passés à la conduite avant ces nouvelles négociations.

### INFO :

**Sans aucune excuse, le secrétaire du syndicat Sud quitte la séance avant la fin des négociations en demandant au DRH de lui faire parvenir l'avenant à l'accord du DRC vérificateur...et en laissant bien seul le vérificateur qui l'accompagnait...**

**Triste démonstration d'un représentant d'une organisation syndicale défendant l'intérêt des salariés!!!**

**Les vérificateurs veulent à travers la reconnaissance de leur métier un DRC identique aux conducteurs.**

La **CGT** sera à leur côté et prête à mener tout type d'actions s'ils le souhaitent et avec toutes les organisations syndicales qui seront contre les propositions de la direction.

**La CGT a interpellé AON pour :**

- ⇒ **Un tiers payant reconnu par tous les professionnels de la santé en Haute Garonne et dans tous les départements limitrophes.**
- ⇒ **Une antenne à Toulouse et pas à Angoulême ou en Roumanie**
- ⇒ **Une adhésion à des centres mutualistes de la MG pour que les assurés déboursent moins et limiter les spéculations et dérives financières.**
- ⇒ **Contrairement à certaine organisation, la CGT ne s'octroie pas des pseudos victoires. C'est la commission mutuelle, composée de 3 élus Cfdt, Cftc, Sud, FO, CGC et Cgt, sur les conseils du représentant d'AON qui ont choisi d'améliorer les prestations dentaires et optiques.**

Le représentant d'AON se présente et rappelle que AON a 2 casquettes:



1. Gestionnaire des frais de santé
2. Consultant pour aider l'entreprise

**Bizarre, bizarre, une réassurance (Fausse mutuelle) qui est en même temps proche de la direction, cela ne vous semble pas étrange...**

**Qu'est ce qui a été choisi en premier le consultant ou la mutuelle ???**

**Le représentant d'AON ne parle jamais de mutuelle et pour cause, AON est un courtier qui vend de l'assurance santé !!!**

- Pourquoi avoir choisi un intermédiaire et une aussi mauvaise mutuelle?

- Une véritable mutuelle n'a pas besoin d'être en même temps le conseiller d'entreprise?

- Sud annonçait avoir trouver une mutuelle et présenter son candidat ( voir tract n°181, 182 et 183 de juin et juillet 2006) dans l'intérêt de qui, la question se pose ?

**AON gère les frais de santé des traminots auprès de la MG et le tiers payant auprès de Almerys...quel bordel !**

Le représentant d'AON présente les résultats de 2007 qui, soi-disant, semblent excédentaires et propose d'améliorer certains postes.

Après discussions la commission retient et propose d'améliorer les prestations au niveau dentaire et optique.

**Dentaire:**

- ⇒ **Prothèses** : passer de 300 à 350% de remboursement par rapport au BRSS\*
- ⇒ **Implants et pivots** : passer à 2 implants/an/bénéficiaire ( 645€/implant).

**Optique:**

- ⇒ **garantie verre adulte** : passer de 17 à 20 fois le remboursement par rapport au BRSS\*
- ⇒ **Garantie verre simple enfant** : passer de 3 à 3,5%
- ⇒ **Monture enfant et adulte**: passer de 3 à 4% du PMSS\*
- ⇒ **Lentilles** : passer de 5 à 6% du PMSS
- ⇒ **Chirurgie des yeux** : passer de 15 à 25% du PMSS.

Ces mesures seraient effectives dès septembre **SI** la Mutuelle Générale est d'accord **pour augmenter les prestations sans augmenter les cotisations...**

**La CGT a demandé de la prudence puisque ces propositions sont basées sur les résultats de 9 mois d'exercice pour 2007.**

**Les résultats de 2008, présentés courant 2009, peuvent générer des pertes et un exercice déficitaire. Et là que deviendrons nous? Quelle hausse de cotisations ou quelle baisse au niveau des prestations?**

\* BRSS : Base de remboursement de la Sécurité sociale  
\* PMSS : Plafond Mensuel de la sécurité Sociale.

## 6 HABILLEMENT : parlons tenue...correcte exigée !!!

La commission habillement s'est tenue le mercredi 25 juin 2008.

**La direction refuse de débattre sur la tenue des services techniques, car ils possèdent un catalogue avec de nombreuses références et le choix de choisir ce qu'ils voulaient.**

**La CGT regrette qu'aucune organisation ne soutienne les agents des services techniques.**

**Encore une fois seul compte « les conducteurs » pour certains syndicats.**

La Direction nous informe qu'un nouvel appel d'offre est en cours et le résultat sera connu en novembre.

La CGT espère que la direction écoutera les partenaires sociaux pour privilégier **une qualité supérieure pour l'habillement 2008.**

En attendant :

- Les costumes seront de couleur gris souris (même couleur que les costumes maîtrises).
- Les femmes qui le désirent pourront choisir pour les pantalons une coupe homme.
- Deux couleurs de chemises : blanche ou bleu jean (col avec bouton ou non pour les hommes). Polos blancs uniquement.

- Pull laine, col officier zippé.
- Bermuda maintenu (peut être étendu pour les maîtrises, réponse plus tard de la direction).
- Jupe avec passant, doublure avec ou sans poche, et une Jupe d'été.
- Les parkas seront identiques pour les conducteurs et les maîtrises, de couleur bleu marine avec une pochette transparente sur la poitrine pour identifier la catégorie professionnelle....**au cas ou certains se prendraient pour des chefs ou inversement.**
- Les parkas, pour le personnel exposé aux intempéries, seront d'une qualité supérieure (exemple : parka des agents logistiques)
- Blouson été maintenu de couleur bleu marine
- Manteau maintenu pour les femmes
- Cravate et Foulard.

Une réunion « commission sacoche » pour les conducteurs aura lieu à la rentrée de septembre 2008.

Cela fait plus de 7 ans que la CGT demande une sacoche fonctionnelle.

Les conducteurs qui le souhaitent peuvent contacter un élu CGT pour lui faire part de leurs remarques sur cette future sacoche.

Pour les vérificateurs, le choix de la sacoche est retenu et l'appel d'offre effectué.

## SALAIRES : QUI IMPOSE UNE TENUE DE TRAVAIL EN PAIE L'ENTRETIEN.

**La CGT a demandé à la direction de se conformer à la décision de la Cour de cassation du 21 mai 2008 et d'entamer des négociations le plus rapidement pour prendre à sa charge les frais d'entretiens des tenues.**

En effet, **Le syndicat CGT** de la société Champion, qui impose le port d'une tenue de travail à ses salariés, a fait condamner l'employeur pour que les coûts liés aux frais d'entretien des tenues soient pris en charge.

La cour de cassation a reconnu que le contrat de travail est soumis au droit commun des contrats, c'est-à-dire le code civil.

L'article 1135 de ce code dispose que dans un contrat, les parties doivent respecter ce qui est écrit, mais aussi tout ce qui en découle.

Pour la cour, l'employeur qui oblige ses salariés au port d'un vêtement de travail est tenu de prendre en charge toutes les contraintes liées à cette obligation.

A suivre...